

QUELQUES RAPPELS SUR LES REGLEMENTS DE LOCATION



LOCATION DES SALLES DU CENTRE SOCIO-CULTUREL.

A compter du 1^{er} janvier 2016 et selon le règlement qui a été voté le 20 novembre 2014, la réservation des salles se fera comme suit :

Réservation :

La réservation des salles du Centre Socio-Culturel ne sera effective qu'après paiement d'un acompte de 50% du prix de la location et de l'attestation d'assurance.

Cet acompte sera acquis à la Commune en cas de dédit dans un délai inférieur à 4 semaines (sauf cas de force majeure)

Le locataire sera tenu de remettre un dépôt de garantie sous forme de chèque de caution qui lui sera restitué après le règlement des sommes dues sous réserve de l'absence de dégradations à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, des frais de ménage et du tri sélectif si ceux-ci ne sont pas respectés.

Caution :

Salle de bal :	500.00€
Salle exposition :	200.00€
Autres salles :	100.00€
Bar seul :	350.00€
Tisanerie :	100.00€
Cuisine :	350.00€



LOCATION DE MATERIEL

Réservation :

La prise en compte de la réservation du matériel ne sera effective qu'après la signature de demande de prêt et de la remise d'un chèque de caution qui sera remis après la restitution de celui-ci dans le même état que lors de la réception.

En cas de dégradations, la caution ne sera restituée qu'après remise en état à l'identique du matériel détérioré.

Le matériel doit impérativement être retiré auprès des services techniques la veille avant 16 h 00 et rapporté le lendemain avant 16 h 00.

Pour le week-end, le matériel sera retiré le vendredi après-midi avant 16 h 00 et rapporté au plus tard le lundi avant 16 h 00.

Caution :

Sono Mairie :	310.00€
Tables-chaises de brasserie :	152.50€
Stand :	305.00€
Plancher :	305.00€
Barrières	152.50€

